

### **Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)**

Samedi 24 août 2024

Toucy – salle du cinéma

Administrateurs présents ou représentés : Marie Ducornet (MD), Stéphane Volant (SV), Charles de Couessin (C2C), Claude Chapat (CC), Claire Marino (CM), Benoît Marino (BM), Pierre-Emmanuel de Leusse (PEL), Antoine Van Den Driessche (AVDD), Jean-François Faure (JFF), Cornelius de Laminne (CDL)

La séance est ouverte à 9h30.

En sa qualité de Président, Stéphane Volant remercie les présents, tout particulièrement M. Laurent Delorme (ancien Président de l'Association) et M. Jean-Marie Callot (qui est en quelque sorte le doyen de notre Association car l'un de ses premiers adhérents), ainsi que les adhérents qui ont donné pouvoir.

Au 24 août, l'Association compte 214 adhérents, dont 95 sont présents ou ont « donné pouvoir » pour l'AGE, soit 44,39% des inscrits. Conformément aux statuts de l'Association qui stipulent que 25% des adhérents doivent être présents ou représentés, le *quorum* est donc atteint pour que cette AGE puisse valablement délibérer.

#### **Ordre du jour :**

- 1/ présentation, échanges et approbation des nouveaux statuts,
- 2/ présentation, échanges et approbation des cotisations 2025,
- 3/ programme des mois à venir et échanges.

1/ En préambule, le Président indique que : « Cette Assemblée est d'abord nécessaire pour sortir d'une sorte d'imbrroglio juridique lié au fait que des statuts de 2020 ont été enregistrés en préfecture de façon erronée puisque ni le Bureau de l'association, ni une Assemblée générale n'avaient délibéré sur leur intérêt. Ces statuts erronés de 2020 étaient donc en quelque sorte « en concurrence » avec les statuts antérieurs de 2017 valablement enregistrés en préfecture après les délibérations nécessaires.

Mais au-delà d'une mise en conformité juridique, les statuts que nous soumettons ce matin à votre approbation ont surtout l'intérêt :

- de modifier le nom de notre Association pour la tourner à la fois vers la préservation du passé « sauvegarde », tout en soutenant d'éventuelles évolutions vertueuses « développement »,
- d'élargir en conséquence son objet social qui est sa raison d'être,
- d'instaurer une coprésidence pour éviter l'hyper présidentialisation et donc tendre vers une plus grande collégialité, mais aussi une présence renforcée,
- de créer des Vice-présidents (VP) thématiques ou territoriaux. Déjà un VP Forterre (Charles de Couessin, un VP Loirétain (Claude Chapat) et un VP « jeunes » (Antoine van den Driessche) font partie du Bureau. Créer aussi d'éventuels groupes de travail. L'un d'entre eux a déjà été créé afin d'organiser les prochains Entretiens de Puisaye,
- de créer de nouvelles catégories d'adhérents (enfants, jeunes, adultes, à vie),
- de mieux organiser les scrutins liés aux élections afin d'éviter les « adhésions de circonstances ».

#### **2/ présentation de l'évolution des cotisations et du projet de budget.**

Benoît Marino, trésorier, présente les nouvelles cotisations à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2025 :

- enfants (moins de 15 ans): 5 € en 2025 puis 10€/an en 2026 et 2027), mais sans droit de vote,
- jeunes « Puis'héritiers » (entre 15 et 30 ans): 15 € en 2025 (puis 20€/an en 2026 et 2027)
- adultes : 25 € / an (puis 30€/an en 2026 et 2027).



ASSOCIATION

LA SAUVEGARDE & LE DÉVELOPPEMENT  
DE LA

# PUISAYE

L'augmentation progressive des montants des cotisations vise à investir dans le programme ambitieux de l'Association et maintenir une réserve financière suffisante pour assurer des rencontres conviviales et une éventuelle action forte et ponctuelle.

## **Propositions relatives aux nouveaux statuts**

A la suite d'échanges particulièrement riches, certains revenant sur le passé de notre Association, d'autres sur son rôle au sein de « l'écosystème poyaudin », d'autres sur les actions à venir, et d'autres enfin sur les fonctionnements de ses instances tels qu'envisagés dans les projets de statuts, M. Laurent Delorme a proposé quelques amendements :

A l'article 1 rappeler l'ancien nom de l'association, et mentionner explicitement la Forterre comme l'une des Puisaye comme territoire d'actions de notre Association,

A l'article 7 que la radiation d'un membre puisse se faire « à la simple discrétion du Bureau ».

Par ailleurs, et après en avoir longuement débattu, il est proposé

-que le droit de vote en Assemblée Générale Ordinaire soit uniquement accordé aux adhérents majeurs à jour de leur cotisation au 1<sup>er</sup> février de l'année,

-qu'un adhérent majeur ne pourra prendre part aux votes d'une Assemblée Générale Extraordinaire que s'il justifie d'une adhésion depuis au moins six mois, -qu'un adulte adhérent majeur ne pourra parrainer plus de 7 « Enfants de Puisaye » de moins de 15 ans.

**Renouant avec la tradition des assemblées délibérantes de l'Association et après de nombreux échanges, l'ensemble des augmentations des cotisations, ainsi que les nouveaux statuts prenant en compte l'ensemble de ces propositions sont adoptés à l'unanimité des adhérents présents et représentés.**

**Le poste de Co-présidente venant d'être créé à la suite du vote unanime des adhérents, les membres du Bureau élisent à ce poste Marie Ducornet, conformément aux nouveaux statuts.**

Dominique Marret, adhérent, précise que l'association peut faire jouer l'assurance Responsabilité Civile de chaque adhérent pour couvrir d'éventuels frais d'avocat liés à ses actions. Cette faculté fera l'objet d'un examen précis par un avocat membre de notre Association afin d'en préciser les conditions de son exercice.

**3/ Le Président présente succinctement le programme des mois à venir pour « réveiller la belle endormie ».**

- stand à Toucy Storic et bibliothèque poyaudine idéale,
- réédition à compte d'auteur d'un ouvrage par an sur la base d'une consultation des adhérents,
- 1ère Rencontre de Puisaye en octobre, sans doute avec le préfet de l'Yonne,
- 1ers Entretiens de Puisaye sur le thème « paysages et gastronomie » le Samedi 12 avril
- sans doute un « fil rouge » consacré aux énergies renouvelables, et plus particulièrement à l'agrivoltaïsme,
- poursuite de notre programme de mise en valeur du petit patrimoine rural,
- lancement d'un programme de partenariats avec d'autres associations. L'Union fait la force !
- édition d'un magnet par an en guise de carte d'adhésion,
- création d'un groupe WhatsApp sur les infos de Puisaye,
- lancement de notre chaîne YouTube avec le président de la COMCOM comme premier invité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45.

Le Secrétaire général,  
Pierre-Emmanuel de Leusse

Le Trésorier  
Benôit Marino

Les Co-présidents  
Marie Ducornet et Stéphane Volant